

MESSAGE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 3^{ème} ET DE LYCÉE

Service interdépartemental des
bourses - SIB

Madame, Monsieur,

Vous avez la possibilité dès à présent de déposer un dossier de demande de bourse de lycée auprès de l'établissement fréquenté par votre enfant. J'attire votre attention sur la nécessité de remettre le dossier même si :

- vous n'avez pas connaissance de l'orientation de votre enfant ou de son établissement d'accueil. Dans le cas où il changerait d'académie à la rentrée, le dossier doit tout de même être déposé dans l'établissement d'origine. En cas de droit ouvert, il vous appartiendra alors de prévenir le lycée d'accueil.
- il manque un justificatif à votre dossier, le service interdépartemental des bourses vous adressera alors une demande de pièce.

Dossier suivi par
Estelle LE GOFF

Téléphone
02 33 06 92 48

Courriel
dsden50-boursiers
@ac-caen.fr

Fax
02 33 57 97 08

12 rue de la chancellerie
BP 442
50002 Saint-Lô Cedex

<http://www.ac-caen.fr/ia50/>

Je vous invite à vous rapprocher des services de l'établissement dans lequel est scolarisé votre enfant et à déposer au plus tôt votre demande de bourse.

Par ailleurs, afin d'évaluer votre droit à bourse, le ministère de l'Education nationale met à votre disposition un simulateur de bourse de lycée, en accès sur les sites suivants :

<http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee>

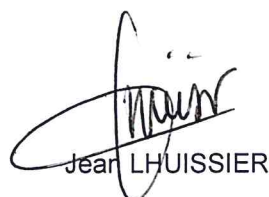
<https://www.ac-caen.fr/enseignement-et-formation/vie-de-leleve/l-action-sociale>.

Vous pouvez également contacter le service interdépartemental des bourses pour toute difficulté particulière.

Je vous rappelle que l'obtention d'une aide financière est un droit pour toutes les familles éligibles qui favorise la poursuite d'études qualifiantes.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur d'académie,
directeur académique des services de
l'Education nationale de la Manche



Jean L HUISSIER